

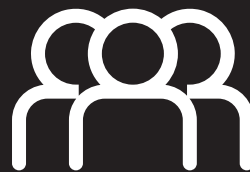


ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE CULTUREL RÉSUMÉ EN LANGAGE SIMPLE

Publié en février 2026



La route d'accès à la collectivité pourrait avoir un impact sur les ressources archéologiques et du patrimoine culturel de la région. Les évaluations archéologiques trouvent des artefacts (p. ex. céramiques et outils en pierre) et des sites (p. ex. des camps de pêche et des postes de traite) et les étudient, tandis que les évaluations du patrimoine culturel examinent le contexte historique et culturel plus large, y compris les paysages et les bâtiments. En considérant ces domaines ensemble, nous pouvons mieux comprendre et protéger le riche héritage culturel et historique de la région.



Conditions existantes

Archéologie

Les évaluations archéologiques sont menées en plusieurs étapes afin d'explorer et d'enregistrer l'histoire et les conditions actuelles d'une zone d'étude donnée.

Phase 1

Les évaluations de la phase 1 consistent en des recherches préliminaires visant à analyser le potentiel des ressources archéologiques dans une zone d'étude.

Phase 2

Les évaluations de la phase 2 comprennent des travaux sur le terrain afin de déterminer si des artefacts ou des sites archéologiques se trouvent dans une zone d'étude.

Phase 3

Les évaluations de la phase 3 impliquent des enquêtes adaptées au site, y compris des fouilles, afin de déterminer la taille du site et toute information supplémentaire sur l'affiliation culturelle ou la période d'occupation.

Phase 4

Les évaluations de la phase 4 sont divisées en deux approches, les fouilles et l'évitement et la protection. Les fouilles de la phase 4 impliquent l'excavation complète et le retrait de parties du site archéologique ou de tout le site. L'évitement et la protection de la phase 4 établissent des solutions à long terme pour préserver les sites archéologiques intacts dans le sol. Ces étapes aident à formuler des recommandations concernant l'affiliation culturelle et la période d'occupation, les mesures d'évaluation et d'atténuation, et suggèrent des moyens de protéger les sites archéologiques identifiés. Elles sont effectuées avant les activités de défrichage et le début de la construction.

L'évaluation archéologique de la phase 1 a examiné l'histoire du nord de l'Ontario au cours des 11 000 dernières années, en se concentrant sur les périodes paléo, archaïque et sylvicole jusqu'au XIXe et au début du XXe siècle. Cette évaluation a démontré que le nord de l'Ontario comptait plusieurs cultures autochtones avant le contact européen. Pendant la période paléo (8 000 à 4 500 av. J.-C.), les gens vivaient dans des peuplements au nord des Grands Lacs. La période archaïque (5 400 à 250 av. J.-C.) a connu un climat plus chaud, une croissance démographique, des territoires plus petits, des séjours plus longs dans les camps et davantage de commerce. Pendant les périodes sylvicoles (700 av. J.-C. – 1650 après J.-C.), les gens ont commencé à fabriquer de la poterie et de la céramique. Au fur et à mesure que le climat s'est réchauffé, la culture et le commerce des fruits et légumes ont augmenté, bien que l'agriculture n'ait pas connu une expansion aussi importante que dans le sud en raison du climat et du paysage du Bouclier canadien. Les gens ont continué à compter sur la pêche et la chasse pour se nourrir pendant cette période.

La zone d'étude initiale a été élargie pour inclure les zones qui pourraient être perturbées pour l'extraction d'agrégats, et une évaluation supplémentaire de la phase 1 a eu lieu dans ces zones. L'évaluation a révélé un fort potentiel pour l'identification de ressources archéologiques en raison de la proximité de la route d'accès à la collectivité à des sources d'eau et de nourriture, ainsi qu'à des zones d'intérêt communautaire. Parmi ces sites, il y a Marten Falls House, un poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La Marten Falls House a été étudiée en 1980 et on y a trouvé des artefacts, y compris de la céramique, du verre, de la quincaillerie en métal, des articles ménagers et personnels, des matériaux fauniques et des matériaux autochtones. De plus, des relevés dans le système de la rivière Albany ont permis de découvrir de nombreux sites autochtones préeuropéens et des camps historiques, indiquant une riche histoire de l'activité anichinabée. On a également trouvé un potentiel archéologique élevé près des voies navigables et des routes historiques, mettant davantage en évidence l'importance de la région.

À l'automne 2019, une évaluation archéologique de phase 2 a été réalisée et se concentrait sur les traversées des rivières Ogoki et Albany. Cinq zones d'intérêt ont été déterminées, dont trois contiennent des matériaux d'importance culturelle. À l'emplacement 1 de la traversée de la rivière Albany, on a trouvé un seul morceau de déchets d'éclats (sous-produit de la fabrication d'outils en pierre) fabriqué à partir des cherts des basses-terres de la baie d'Hudson. L'emplacement 2, un ancien campement situé près de la traversée de la rivière Albany, connu sous le nom de site Caviar, a été recommandé pour une enquête de phase 3 en raison de son importance culturelle. Il contenait des restes d'un dépotoir de canettes et de bouteilles, d'une toilette extérieure, de zones de cuisson et de structures de tentes, indiquant son utilisation tout au long du XXe siècle et peut-être même avant. À l'emplacement 3, près de la traversée de la rivière Ogoki, on a trouvé des preuves d'activités de fabrication d'outils, mais on n'y a déterminé aucune autre valeur de patrimoine culturel.



Qu'est-ce que la...

La zone d'étude locale est une zone de 5 kilomètres autour de l'itinéraire de la route d'accès à la collectivité. La région abrite de nombreux animaux, oiseaux et insectes dans la forêt boréale, et compte des terres humides ouvertes et boisées, des forêts mixtes et des sources d'eau utilisées pour les déplacements, la consommation et la pêche. Ces conditions ont favorisé à la fois les peuplements temporaires et permanents tout au long de l'histoire. Les rivières ont servi de routes historiques et ont été utilisées pour les déplacements, bien que, entre 1943 et 1950, des projets hydroélectriques aient modifié les systèmes des rivières Albany et Ogoki en raison de la construction des barrages de Rat Rapids et Waboose Rapids, respectivement.



Qu'est-ce que la..

Chaille : Un rocher sédimentaire à grains fins qui se trouve souvent dans des environnements marins, lacustres ou terrestres.

Patrimoine culturel

L'évaluation du patrimoine culturel a examiné les caractéristiques du patrimoine culturel dans un rayon de 5 kilomètres des options de trajet proposées, connu sous le nom de zone d'étude locale. Les caractéristiques du patrimoine culturel comprennent des éléments créés par l'homme ou des éléments naturels importants pour la communauté, reflétant l'histoire autochtone ou européenne. D'après des recherches préliminaires, des cartographies et les commentaires de la communauté, l'étude a identifié 288 sites patrimoniaux d'importance culturelle.

Ils comprennent :

- 149 zones de récolte (106 pour les animaux, 25 pour les poissons et 18 pour les plantes);
- 49 zones culturelles, spirituelles et sacrées;
- 90 zones d'habitation;
- 23 trajets de déplacement.

Ces caractéristiques sont importantes pour comprendre l'histoire du lieu, des événements et des personnes, et elles contribuent à l'identité culturelle de la communauté.



Effets potentiels et mesures d'atténuation

Archéologie

Les effets potentiels sur les ressources archéologiques ont été analysés en examinant la construction et l'utilisation à long terme de la route d'accès à la collectivité. Des activités telles que la mobilisation d'équipement, le défrichage, le forage, le dynamitage, la construction de routes et l'installation de ponts et de ponceaux pourraient perturber le sol et endommager les ressources archéologiques. Les zones de préparation temporaires, les routes d'accès, les camps de construction et les carrières peuvent également causer des perturbations du sol et affecter les sites archéologiques pendant la construction et la fermeture des sites temporaires. L'utilisation et l'entretien à long terme de la route pourraient entraîner une usure et une détérioration du milieu ambiant, ce qui pourrait avoir un impact sur les ressources archéologiques à proximité.

Pour réduire ces effets potentiels, une évaluation archéologique de phase 2 supplémentaire sera réalisée pour les zones à fort potentiel archéologique dans la zone d'étude qui sera touchée par la construction. Une planification supplémentaire des travaux sera faite en consultation avec les collectivités autochtones afin de garantir leur participation et leur contribution lors de la phase de conception, dans les années à venir. Si cela ne peut être évité, le site Caviar nécessitera une enquête sur le terrain de phase 3.

Les mesures d'atténuation privilégiées pour les sites archéologiques consistent à éviter et à protéger le site, ainsi qu'à effectuer une documentation détaillée si l'évitement n'est pas possible. Si le site est évité, les mesures comprendront la mise en place d'une barrière temporaire avec une zone tampon de 20 mètres, la surveillance par un archéologue agréé et l'émission d'instructions de « nonaccès » dans la zone tampon. Si l'évitement n'est pas possible, il est nécessaire de procéder à l'excavation du site avec une documentation détaillée et un enregistrement afin de préserver la signification culturelle du site.

Patrimoine culturel

Cette évaluation a examiné comment la route d'accès à la collectivité pourrait affecter les sites patrimoniaux et les paysages de la région, en identifiant à la fois les impacts directs et indirects qui pourraient nuire à ces éléments du patrimoine. Les impacts négatifs permanents comprennent la suppression ou la démolition de bâtiments, l'ajout de nouvelles caractéristiques physiques et la perturbation du sol, ce qui peut nuire à la valeur patrimoniale des propriétés. Les impacts indirects comprennent les ombres qui modifient l'apparence des éléments patrimoniaux, les vibrations causées par la construction entraînant des perturbations du sol, l'isolement des éléments patrimoniaux de leur environnement et le blocage de vues importantes par de nouvelles infrastructures.

Les activités de construction, comme la construction de nouvelles routes d'accès et de nouveaux ponts, le défrichage et le dégagement de végétation, le forage et le dynamitage, l'installation de camps de construction temporaires et la gestion de la circulation, pourraient également avoir un impact sur les sites patrimoniaux.

Pour protéger les paysages patrimoniaux culturels dans la zone d'étude, plusieurs mesures d'atténuation sont recommandées. Ces mesures comprennent la conception du projet de manière à éviter les impacts directs sur les paysages du patrimoine culturel, une planification et une construction minutieuses pour éviter les impacts, l'information des équipes de construction sur les emplacements des paysages du patrimoine culturel et la mise en place d'un processus de surveillance avec des règles et des zones interdites pour protéger les zones importantes. Si l'itinéraire change, un expert devrait vérifier si ces changements affectent les sites patrimoniaux et mettre à jour les recommandations au besoin.

Il peut y avoir des impacts négatifs sur les deux paysages patrimoniaux culturels potentiels, à savoir la rivière Ogoki et la rivière Albany. Avant de commencer la construction, les experts étudieront ces rivières pour déterminer si elles ont une valeur patrimoniale en utilisant le Règlement de l'Ontario 9/06 ou le Règlement de l'Ontario 10/06 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Si l'on détermine que les rivières Ogoki ou Albany ont une valeur patrimoniale, des évaluations de l'impact sur le patrimoine devraient être préparées afin de comprendre les impacts et de recommander des mesures de protection.

Effets résiduels

Grâce à l'utilisation adéquate de mesures d'atténuation, les effets potentiels sur les ressources du patrimoine culturel de la construction et de l'utilisation à long terme de la route d'accès communautaire devraient être gérés, réduits ou atténués de manière efficace.

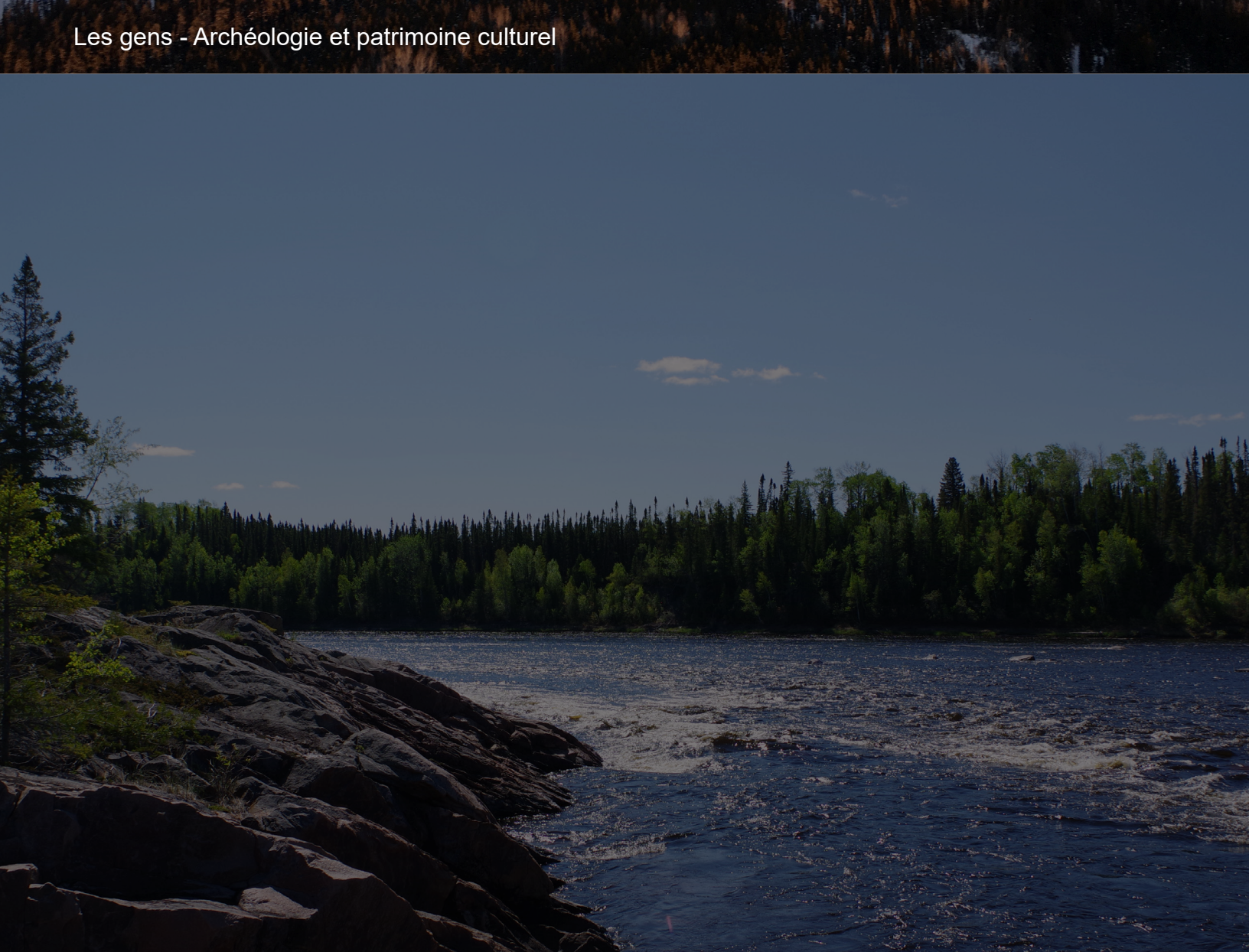
La route d'accès communautaire a le potentiel d'avoir des impacts directs et indirects sur les zones de récolte, les zones culturelles, spirituelles et sacrées, ainsi que les zones d'habitation. Les évaluations des paysages du patrimoine culturel auront lieu avant la construction afin de déterminer les mesures d'atténuation et les alternatives de conception, le cas échéant.

Les effets résiduels n'ont pas été étudiés pour l'archéologie, car le rapport suivait les normes du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme.

Effets cumulatifs

Les effets cumulatifs n'ont pas été étudiés pour l'archéologie ou le patrimoine culturel, car le rapport suivait les normes du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme.





Voulez-vous en savoir plus?

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce sujet, veuillez consulter le rapport technique disponible en annexe du rapport d'évaluation environnementale ou du rapport d'étude d'impact.

Coordonnées

N'hésitez pas à contacter l'équipe du Projet de route d'accès à la collectivité de la Première Nation de Marten Falls à tout moment si vous avez des questions ou des commentaires.

Courriel : eaisinput@martenfallsaccessroad.ca

Téléphone : 1-800-764-9114

Site Web : eais.martenfallsaccessroad.ca

